

Pas de question sans réponse – Projet de Rétention, d'Expertise, de Stabilité des Travailleurs et d'Organisation du travail (PRESTO)

Direction responsable Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA)	Émis	
Expéditeur Normand Gaudet	Entrée en vigueur	2019-03-13
Destinataires Titulaires d'un poste de préposé aux bénéficiaires en centre d'hébergement au CISSS de la Montérégie-Ouest.	Révisé	

1. Comment les attributions de postes seront-elles faites?

Les postes seront attribués par ancienneté, par le biais de salons de postes par centre d'hébergement. Dans un premier temps, ces salons de postes seront exclusivement réservés aux titulaires de postes de préposé aux bénéficiaires en centre d'hébergement. Par la suite, il y aura un 2^e salon de postes par composante pour Vaudreuil-Soulanges et le Suroît. Lors de ce 2^e salon de postes, les titulaires de postes « équipe volante » devront faire un choix parmi les postes non choisis lors du premier salon de postes, toujours aussi par ancienneté.

2. Qu'est-ce qu'un salon de postes?

Il s'agit d'un processus de dotation accéléré dans un temps donné. Dans le cadre du projet PRESTO, nos salons de poste se tiendront le 25 et 26 mars ainsi que le 2 et 4 avril. L'objectif de ces salons de poste consiste à pourvoir l'ensemble des postes affichés. Notez que les employés concernés doivent avoir pris connaissance des choix de postes qu'ils peuvent obtenir afin de pouvoir répondre sur-le-champ, lorsqu'ils se présentent ou qu'on les appelle pour faire un choix.

3. Qu'est-ce qu'un poste de « sur-dotation » ou portion de « sur-dotation » ?

Ce poste ou cette portion de poste est en surplus de la structure régulière. Il s'agit donc de quarts de travail qui servent à remplacer les titulaires de poste « régulier » à même la structure dans un point de service (centre d'hébergement).

4. Vais-je devoir changer de fin de semaine?

Lors de l'affichage des postes, les fins de semaine apparaîtront sur les affichages de postes **à titre indicatif**. Vous aurez la possibilité de choisir les postes selon la fin de semaine, puisque les canevas de poste (horaire) seront disponibles afin de faire un choix éclairé.

Par contre, il se pourrait que selon votre rang d'ancienneté, il ne reste plus de postes sur la fin de semaine désirée. Il est important de préciser que la fin de semaine n'est pas constituante du poste, c'est-à-dire qu'elle ne fait pas partie du poste.

5. **Vais-je devoir changer d'aile ou d'étage?**

Lors de l'affichage des postes, l'aile ou l'étage apparaîtra sur les affichages de postes à titre indicatif.

Il est important de préciser que l'aile ou l'étage ne sont pas constituants du poste, c'est-à-dire qu'ils ne font pas partie du poste. Il est donc possible que ça change en tout temps, et ce, malgré la réorganisation en CHSLD

6. **Suis-je obligé de travailler dans plus d'un centre d'hébergement?**

Non, tous les postes affichés sont spécifiques à un centre d'hébergement.

7. **Suis-je obligé de travailler sur différents étages?**

L'étage n'est pas constituant du poste, c'est-à-dire qu'il ne fait pas partie du poste. Il est donc possible que ça change en tout temps.

De plus, rappelez-vous qu'un poste de « sur-dotation » ou une portion de « sur-dotation » ne sont pas attirés à un étage en particulier.

8. **Qu'arrive-t-il si je suis actuellement en essai sur un poste?**

Si vous êtes détenteur de deux postes en centre d'hébergement, par exemple, vous êtes en essai sur un nouveau poste en centre d'hébergement, vous devrez faire un choix sur l'un ou l'autre de ces postes. Ce choix sera effectué lors du salon de postes, selon votre rang d'ancienneté et sera définitif.

Par contre, si vous êtes en essai sur un poste dans un autre service ou titre d'emploi, vous devez faire un choix selon votre rang d'ancienneté, mais vous pourrez bénéficier de votre période d'essai. Par exemple, si vous détenez un poste en centre d'hébergement et vous êtes en essai sur un poste à l'hôpital du Suroît, vous devrez choisir un poste dans le centre d'hébergement où vous êtes titulaire et vous pourrez poursuivre votre période d'essai à l'hôpital.

9. **Qu'arrive-t-il si je suis présentement absent(e) du travail?**

Si vous êtes titulaire d'un poste, vous devez soit vous présenter au salon de postes pour faire un choix de poste ou être joignable par téléphone.

Advenant une incapacité de la personne salariée visée d'être disponible lors de la journée du salon des postes, **vous pouvez compléter une procuration** afin de permettre à votre représentant syndical de choisir un poste pour vous.

10. **Je suis sur un remplacement? Qu'arrive-t-il? Vais-je perdre mon remplacement?**

Il est convenu, pour les personnes qui sont présentement sur une assignation sur l'un ou l'autre des postes, que vous suivrez le titulaire de poste sur leur nouveau choix de poste. Advenant que l'assignation soit modifiée (ex : changement de quart, de fin semaine, d'heures de début et de fin de quart ainsi que le changement d'étage), vous pourrez abandonner, sans pénalité, votre assignation. Vous devrez signifier à la liste de rappel, dans les 48 heures suivant le salon de postes, si vous désirez mettre fin à votre assignation.

11.	Serait-ce possible de choisir la section ou les personnes avec qui je travaillerai suite au salon des postes?
Non.	

12.	Je travaille présentement dans une section de soins spécialisés (ex. : unité prothétique, unité de soins de fin de vie). Pourrai-je choisir de continuer de travailler dans cette section?
Lors de l'affichage des postes, les unités particulières apparaîtront sur les affichages de postes à titre indicatif. Ainsi, si votre rang d'ancienneté vous le permet, vous pourrez faire ce choix. Par contre, il est important de mentionner que les sections, les ailes, les unités, ne sont pas constituantes du poste, c'est-à-dire qu'ils ne font pas partie du poste et peuvent être modifiés à tout moment.	

13.	J'ai un poste d'équipe volante. Que se passera-t-il avec mon poste?
Des modalités particulières ont été convenues pour les titulaires de postes d'équipe volante pour les anciennes composantes du Suroît et de Vaudreuil-Soulanges. Suite au premier salon des postes, les détenteurs de postes d'équipe volante volet hébergement ou CSSS devront faire leur choix sur le résiduel des postes qui sont demeurés vacants dans les centres d'hébergement de la composante visée, lors du deuxième salon de postes, qui sera tenu le 4 avril 2019.	

14.	Les heures de début et de fin des quarts seront-elles arrimées dans tous les centres d'hébergement?
Dans un souci d'amélioration et de conciliation travail-famille, la majorité des heures de début et fin de quarts seront arrimées dans les 11 centres d'hébergement du CISSS de la Montérégie-Ouest. De plus, lors de l'affichage des postes, l'horaire apparaîtra à titre indicatif sur les affichages de poste, afin de vous aider à faire un choix éclairé. Il est important de rappeler que l'horaire n'est pas une constituante du poste.	

15.	Si les heures de début et de fin de mon quart sont changées, cela entraînera un décalage de mes tâches. Le plan de travail sera-t-il revu?
Oui. Une fois les salons de poste terminés, s'il y a lieu, les plans de travail seront révisés, selon les besoins, afin que les tâches soient en cohérence avec les nouvelles heures de travail. Chaque gestionnaire de centre d'hébergement sera responsable de procéder à la réévaluation des plans de travail avec la collaboration des équipes concernées.	

16.	Si les heures de début et de fin de mon quart sont changées, le plan de travail sera-t-il revu avec les autres quarts de métiers (ex. : infirmier, entretien ménager, cuisine, etc.)?
Oui. Une fois les salons de poste terminés, il est possible que les plans de travail des autres membres de l'équipe aux soins soient révisés, selon les besoins. De plus les gestionnaires des autres directions (ex. services alimentaires), seront informés des changements des heures de début et de fin de quart afin que l'ensemble des tâches soient bien coordonnées avec les nouvelles heures de travail s'il y a lieu. Chaque gestionnaire en centre d'hébergement sera responsable de procéder à la réévaluation des plans de travail de ses équipes en collaboration avec les employées concernées.	

17.	Si les heures des quarts de travail des préposés aux bénéficiaires sont modifiées, celles des infirmières et infirmières auxiliaires le seront-elles aussi?
-----	--

Pour l'instant, rien n'est prévu à cet effet.

18. **J'ai déjà prévu mes vacances pour la période estivale 2019, pourrai-je les maintenir?**

Oui.

19. **J'ai déjà prévu mes vacances pour la période estivale 2019, mais elles ne me conviennent plus dans mon nouveau poste (ex. : ma fds de congé a changé), pourrai-je les modifier?**

Non, mais vous pourrez essayer de faire un échange avec une collègue.

20. **J'ai accumulé mes vacances dans un poste à temps partiel, donc je n'ai pas assez de jours pour prendre le nombre de semaines de vacances souhaitées dans un poste rehaussé. Quelles options s'offrent à moi?**

Tous les employés ont normalement 20 jours de vacances à prendre payé ou non, selon ce que vous avez accumulé. Veuillez vous référer à vos conventions collectives locales de chacune de vos anciennes composantes pour de plus amples informations.

21. **Y aura-t-il encore des offres de temps supplémentaires?**

Nous espérons diminuer le temps supplémentaire, par contre, il est possible qu'il y ait encore des demandes de temps supplémentaire à combler.

22. **C'est bien de créer plus de postes à temps plein, mais en contexte de pénurie, y aura-t-il assez d'employés pour tous les combler?**

Avec le projet PRESTO nous améliorerons la stabilité des équipes et nous réduirons les postes moins attractifs (ex. postes à temps partiel 2 jours/semaine et postes avec quarts incomplets), qui étaient souvent vacants ou dépourvus de titulaire.

Il est important de préciser que tous les postes qui demeureront vacants suite au 2^e salon de postes seront affichés à l'interne lors de la période d'affichage suivant le salon de postes (soit du 5 au 19 avril 2019) selon les règles prévues aux dispositions locales de chacune des anciennes composantes.

Advenant que des postes demeurent vacants après l'affichage interne, ces postes seront plus attractifs pour des candidats externes.

23. **Quand verrons-nous les résultats positifs de ce changement?**

Nous espérons percevoir des résultats le plus rapidement possible.

24. **Des communications seront-elles envoyées aux résidents et à leur famille?**

Oui. Au cours des prochaines semaines, une lettre sera acheminée à tous les résidents et familles pour les informer du projet.